



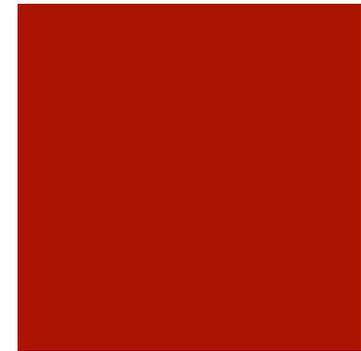
Assemblée générale ordinaire des Amis de Ramatuelle

09/08/18

lesamisderamatuelle.com
facebook.com/Lesamisderamatuelle

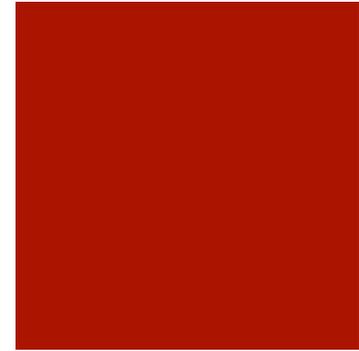
Ordre du jour

- Présentation du Conseil d'administration
- Admission de nouveaux adhérents
- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 août 2017
- Situation financière au 31/12/2017
- Rappel des actions menées depuis la dernière assemblée générale
- Les nouvelles concessions sur Pampelonne
- Le nouveau PLU
- Questions diverses

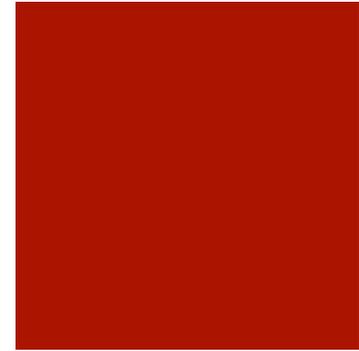


Conseil d'administration

- Gérard Alexandre (Président)
- Hervé Bardin (secrétaire général)
- Alain Chaverebiere de Sal
- Albin Faure
- Elisabeth Firino Martell - Lostis
- Eleonore Grange
- Pierre Grange (trésorier)
- Christelle Lecacheur
- Charles Levy
- Valery de Samucewicz



Nouveaux adhérents



Conseil d'administration du 7 Octobre et du 30 décembre 2017, agrément de 4 nouveaux adhérents :

- Dominique Allegrini
- Philippe et Isabelle Ferrand
- Pierre et Muriel Margerit
- Frédéric Ternon

En 2018, agrément de 4 nouveaux adhérents :

- Jeannine Kosnikowski
- Geneviève Rebufat-Frilet
- Théodore Schneider
- Nathalie Youbi



LES AMIS DE RAMATUELLE

Association pour la sauvegarde de l'environnement
et de la qualité de la vie de la Commune de Ramatuelle

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AOÛT 2017

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association « Les Amis de Ramatuelle » s'est tenue le 14 août 2017 sous la présidence de Gérard ALEXANDRE à l'Espace Culturel Albert Raphaël de Ramatuelle.

Monsieur Roland BRUNO, Maire de Ramatuelle, invité à participer à la réunion l'a rejointe et a été ovationné lors de son arrivée en reconnaissance de son action lors des incendies.
Le nombre des adhérents à jour de la cotisation 2017 est de 76, le nombre de présents ou représentés est de 47. Le quorum est dépassé et l'Assemblée Générale peut être tenue.

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 17h15. Il remercie les participants de leur présence ainsi que la journaliste de Var Matin et les services de la Mairie qui ont préparé la salle.

Ordre du jour :

- Présentation du Conseil d'Administration et du Bureau élus le 21 août 2016
- Admission de nouveaux adhérents
- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 août 2016
- Situation financière au 31/12/2016
- Rappel des actions menées depuis la dernière Assemblée Générale
- Résultats de l'enquête auprès des adhérents, concernant Pampelonne

L'ordre du jour sera suivi des questions diverses.

1. Présentation du Conseil d'Administration et du Bureau élus le 21 août 2016

Nouveau Conseil d'Administration et Bureau par ordre alphabétique (Conseil d'Administration du 21/08/2016) :

Gérard ALEXANDRE (Président)
Hervé BARDIN (Secrétaire Général)
Marie-Henriette BRION
Alain CHAVEREBIÈRE de SAL
Christophe COMBA
Gérard DUCROS
Éléonore GRANGE
Pierre GRANGE (Trésorier)
Christelle LECACHEUR
Charles LÉVY
Valéry de SAMUCEWICZ

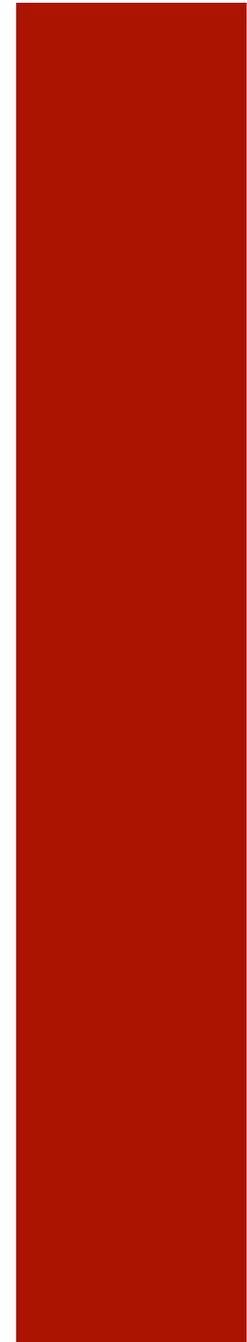
2. Admission de nouveaux adhérents

Admission de nouveaux adhérents depuis la dernière Assemblée Générale :

Jean-Eric et Katia MERCIER
Chantal FIRINO MARTELL
Hervé BARDIN

Situation financière

31 décembre 2017





LES AMIS DE RAMATUELLE

Association pour la sauvegarde de l'environnement
et de la qualité de la vie de la Commune de Ramatuelle

Situation financière au 31/12/2017

Compte courant BNP Paribas

• Compte courant au 31/12/2016	+ 10.012,74
• Recettes 2017 : cotisations	+ 3.230,00
• Dépenses 2017	
Assurance (SMACL)	- 82,14
Fournitures, Poste, photocopies	- 315,89
Site Internet	- 180,00
Cocktail AG	- 63,56
Don Conservatoire Espaces Naturels PACA	<u>- 10.000,00</u>
Total dépenses 2017	- 10.641,59
• Compte courant au 31/12/2017	+ 2.601,15

Placements financiers

• Livret A au 31/12/2016	+ 16.532,07
• Rémunération 2017	<u>+ 123,99</u>
• Livret A au 31/12/2017	+ 16.656,06

Trésorerie

• Trésorerie au 31/12/2016	
Compte courant	+ 10.012,74
Placements (livret A)	<u>+ 16.532,07</u>
	+ 26.544,81
• Trésorerie au 31/12/2017	
Compte courant	+ 2.601,15
Placements (livret A)	<u>+ 16.656,06</u>
	+ 19.257,21

Rappel des actions
menées depuis la
dernière assemblée



20/08/17

Don de l'association pour reboisement



Amis de Ramatuelle : un don de 10 000€ pour le cap Taillat

En présentant le rapport financier de l'association Les amis de Ramatuelle dont il est le trésorier, Pierre Grange a souligné le solde bancaire de plus de 26 000 euros. Les membres du bureau et le président, Gérard Alexandre, mettent un point d'honneur à mener leurs actions en dialogue avec l'équipe municipale, en « cherchant des solutions amiables » si bien que cette somme importante conservée pour d'éventuelles procédures juridiques que nécessiteraient « la défense de l'environnement sur la commune de Ramatuelle », objet principal de la structure créée en 1970, n'est que rarement utilisée à cette fin. Les membres présents se sont donc mis d'accord pour un don de 10 000 euros en faveur du programme de reboisement du Conservatoire des Espaces Naturels PACA, suite aux récents incendies au cap Taillat. « A condition que ce don soit destinée à la commune de Ramatuelle » ont-ils spécifiés.



«Les Amis de Ramatuelle» compte plus de 200 adhérents mais peu se sont déplacés pour l'Assemblée Générale dont le quorum était néanmoins atteint.

(Photo F.Ba)

Problématiques débattues

Ils ont remercié le maire pour la bonne gestion municipale du sinistre puis Roland Bruno a répondu à leurs inquiétudes face au futur aménagement de la

plage de Pampelonne ou à l'application du décret plage qui oblige à monter et démonter les établissements saisonniers et réduit de 10% la surface de plage exploitable par les plagistes, représentés par Jean-Claude Moreu lequel a également

exposé les siennes autour du projet de zone de mouillage écologique. L'obligation légale de débroussaillage a été abordée permettant l'éclosion d'une idée d'appel d'offre que pourrait lancer l'association auprès de sociétés

spécialisées facilitant sa gestion par les adhérents, pour la plupart résidents secondaires.

Préserver Ramatuelle

Autre thème abordé : le besoin d'une montée en débit de l'accès internet, en cours de mise en place. Pour finir, une dame propriétaire à l'Escalet, s'est inquiétée de la rigidité accrue des nouvelles règles de construction inscrites au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision sur les zones urbaines pavillonnaires ce qui a donné au maire l'occasion de confirmer sa volonté de « préserver Ramatuelle » et d'expliquer que la commission tiendra compte de certaines remarques exprimées, que le PLU serait arrêté à la fin du mois en Conseil municipal, avant d'être soumis à l'Etat pour une enquête publique qui aura lieu autour de Noël. La période de concertation est donc encore ouverte.

F.BA.

 Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

N/Réf 232-17/FBA
Objet : Remerciements

Aix-en-Provence, le 13/12/2017

Les Amis de Ramatuelle
7, chemin de la Calade
83350 Ramatuelle

Monsieur le Président,

Suite aux incendies qui ont ravagé le 24/07/2017, Cap Taillat et Cap Lardier, Vous avez répondu présent en soutenant l'action du CEN PACA, en nous adressant un don.

Je tenais à vous remercier au nom du Conseil d'Administration, de toute l'équipe salariée et bénévole du CEN PACA pour votre générosité et de l'importance de votre participation.

Afin d'informer nos généreux donateurs du suivi de la régénération entreprise sur le site, un article a été rédigé dans notre revue semestrielle Garrigues n°62.

Nous ne manquerons pas de vous inviter à venir constater par vous-même sur site des actions et des résultats obtenus dès que ceux-ci seront significatifs.

Je vous précise cependant qu'il n'est pas prévu de pratiquer des plantations mais au contraire de, favoriser la reprise naturelle de la végétation en l'accompagnant au mieux et en cicatrisant les traces de l'incendie.

Votre participation complète les nombreux soutiens financiers que nous avons reçus et une fois encore, je vous remercie chaleureusement pour celle-ci.

Soyez assuré, Madame, Monsieur, de ma parfaite considération.

Pour le CEN PACA
Le Président

François BAVOUZET

NOUVELLE ADRESSE

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
Immeuble Airium Bld. 8
4, avenue Marcel Pagnol
13100 Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels

18/10/17

Lettre à M. le Maire



LES AMIS DE RAMATUELLE

Association pour la sauvegarde de l'environnement
et de la qualité de la vie de la Commune de Ramatuelle

Monsieur Roland BRUNO
Maire de Ramatuelle
Hôtel de Ville
83350 RAMATUELLE

Ramatuelle, le 18 octobre 2017

Monsieur le Maire,

Lors de notre Assemblée Générale du 14 août dernier, à laquelle vous nous avez fait l'honneur d'assister, nous avons projeté le résultat de l'enquête réalisée sur Pampelonne auprès de nos adhérents.

Vous avez pu constater qu'ils étaient très attachés à la diversité des plages et redoutaient les conséquences de l'arrivée de grands groupes.

Nous pensons qu'il s'agit là aussi, d'une de vos préoccupations.

Par ailleurs, la question se pose, ne voyant pas le schéma directeur, de l'inégalité de la répartition géographique des établissements ainsi que des surfaces attribuées sur le sable (4 établissements supprimés dans les mêmes secteurs Épi et Patch).

Également le fait de se porter candidat et d'être obligé de faire une offre avant même de savoir si l'on est sélectionné impose une dépense préalable qui nous semble préjudiciable aux petites structures.

Sans vouloir mener un combat stérile d'arrière garde aujourd'hui dépassé, à l'occasion des prochaines échéances du mois de novembre, nous aimerions préciser les souhaits de notre Association.

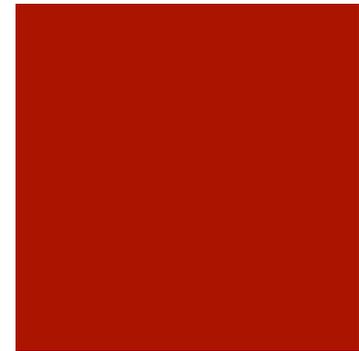
- Revenir à 30% de surface et de linéaire utilisables afin d'agrandir les plages, les rendant plus rentables évitant une inflation des prix déjà beaucoup trop élevés.
- N'obliger à démonter les installations sur le domaine maritime qu'en fin de concession.
- Limiter au maximum la venue de grands groupes porteurs d'une sélection de clientèle et d'un renchérissement des prix. Tenir compte au contraire de la qualité des établissements installés sur la plage depuis de nombreuses années et qui ont participé à la réputation et la notoriété de Pampelonne.
- Autoriser l'ouverture hors saison des établissements qui le peuvent et le souhaitent.
- Ne pas réaliser les trois pontons qui seraient trop importants et incompatibles avec le caractère naturel de la plage.

Nous savons combien il s'agit là d'un sujet difficile à traiter, écartelé entre les obligations de la loi et les particularités locales, aussi tenons nous à vous témoigner du soutien de notre Association.

Nous examinerons cependant avec attention le déroulement du projet et ne manquerons pas de vous faire connaître les remarques de nos adhérents.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre plus grande considération.

Gérard ALEXANDRE, Président.



02/01/18

Lettre à M. le Maire



Monsieur Roland BRUNO
Maire de Ramatuelle
Hôtel de ville
83350 Ramatuelle

Ramatuelle le 02 janvier 18
Monsieur le Maire,

Réunis le 30 décembre dernier, les membres du Conseil d'Administration de notre Association, m'ont chargé de vous exprimer une nouvelle fois l'inquiétude de nos adhérents concernant l'avenir de Pampelonne.

Quelque soit la nature des prochains exploitants, anciens ou nouveaux, une chose leur paraît certaine : l'augmentation des prix pour le consommateur due aux dépenses de constitution du dossier de candidature, au montant des travaux de réalisation de nouveaux locaux neufs et aménagés et à l'augmentation de la redevance municipale.

Seuls les plus fortunés pourront s'offrir une fréquentation régulière des plages dont les prix sont déjà anormalement élevés par rapport à d'autres lieux similaires.

Au total, raréfaction de la clientèle locale au profit du passage.

Une autre conséquence leur paraît inévitable : la disparition des petits exploitants par asphyxie financière pour les raisons déjà exposées.

Ceux-ci n'auront d'autres possibilités que de faire faillite, de s'adosser à une plus grosse structure, ou de vendre leurs parts de sociétés à plus établis qu'eux.

Dans les trois éventualités, on en revient au cas précédent.

Un dernier danger leur apparaît menacer l'avenir, comme on l'a vu dans une Commune voisine, le rachat progressif des exploitations par quelques groupes d'investisseurs. Une fois constitués ces groupes peuvent chercher à peser sur la Municipalité par le biais des redevances et de l'emploi généré.

- En définitive : - Perte du caractère original et artisanal de l'ensemble.
- Sélection et élitisme de la clientèle
 - Création possible de groupes de pression
 - Répercussion défavorable sur l'emploi
 - Délaissement de la clientèle locale.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions, Monsieur le Maire, être associé de la façon qui vous conviendrait au suivi de ce dossier qui correspond précisément aux buts de notre Association. Nous pourrions de cette manière informer nos adhérents en leur évitant de croire de fausses nouvelles et à l'inverse vous faire remonter les attentes de vos administrés sur ce sujet sensible.

En l'attente de votre réponse, nous vous adressons au nom des « Amis de Ramatuelle » pour vous et votre Conseil nos meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

Dr Gérard Alexandre Président

25/01/18

Réponse de M. le Maire



COMMUNE
DE
RAMATUELLE

04 98 12 66 66
Fax 04 94 79 26 33
info@mairie-ramatuelle.fr
www.ramatuelle.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Ramatuelle, le 25 JAN. 2018

Le Maire de Ramatuelle

à
Monsieur Gérard ALEXANDRE
Président de l'association « Les Amis de
Ramatuelle »
7 Chemin de la Calade
83350 RAMATUELLE

N°17/2018 CAB. GM/LG

Objet : Concession du service public balnéaire

Affaire suivie par le Chef de Cabinet

Monsieur le Président,

Par lettre datée du 2 janvier 2018, vous avez souhaité appeler mon attention sur les préoccupations de vos membres à propos des modalités de mise en œuvre du service public balnéaire sur la plage de Pampelonne dans le cadre des futurs contrats de concession pour la période 2019-2030.

En effet, vous craignez une augmentation des prix pour les usagers et une uniformisation de l'offre à un niveau élevé, avec une perte du caractère original et artisanal de l'ensemble des services jusqu'à présent accessibles pour tout un chacun.

Vous souhaitez par ailleurs être associé à la procédure de concession du service public balnéaire.

J'ai bien pris connaissance de votre démarche qui a retenu toute mon attention.

En réponse, je vous confirme que la commune a parfaitement intégré les préoccupations que vous exprimez en termes de diversité des prestations et des tarifs ainsi que cela ressort de la délibération par laquelle le conseil municipal a décidé de lancer la procédure de délégation du service public balnéaire, et des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation dont vous trouverez une copie sous ce pli.

Toutefois, le déroulement de la procédure de mise en concurrence est étroitement encadré par la loi qui impose, jusqu'à la décision finale, une stricte confidentialité indispensable pour éviter des distorsions de concurrence. Dans ces conditions, il ne m'est malheureusement pas possible d'accéder à votre demande d'être associé à une telle procédure.

Regrettant de ne pouvoir vous faire dans cette circonstance une réponse complètement conforme à votre attente, je pense néanmoins que vous serez rassuré sur les intentions de la municipalité.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Très cordial —→ Le Maire,


Roland BRUNO


Critères attribution des concessions



8.2 Evaluation des offres et critères d'attribution des concessions

Pour l'évaluation, le classement et la sélection des offres, les critères ci-après seront pris en compte par ordre d'importance décroissant :

1 Projet d'établissement en corrélation avec la politique touristique communale. Projet architectural et paysager : intégration dans l'espace naturel remarquable et dans l'esprit de la plage de Pampelonne. Prestations : personnalisation du service, communication, contrôle de la qualité et maintenance des ouvrages.

2- Qualité et cohérence de l'offre au plan technique : moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la délégation.

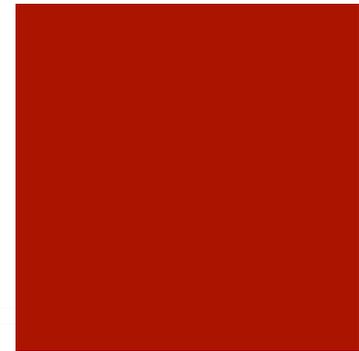
3- Propositions du candidat en rapport avec l'attente d'excellence de la Commune : démarche de « Responsabilité Sociale de l'Entreprise ». Accès des personnes à mobilité réduite. Moyens en termes de surveillance et de secours aux baigneurs. Quiétude de la plage. Traçabilité des produits alimentaires, liens avec les producteurs locaux et bilan carbone (pour les Etablissements de Plage). Sanitaires mis à la disposition du public des plages gratuites.

4- Qualité et cohérence de l'offre au plan financier : cohérence entre le compte prévisionnel d'exploitation, la tarification de service proposée et le niveau de redevance communale proposé.

Ces critères ne seront pas pondérés.

26/05/18

Flyer



Rejoignez « Les Amis de Ramatuelle »
Association Loi de 1901 ayant pour but
la sauvegarde de l'environnement
et de la qualité de la vie de la Commune de Ramatuelle

À notre actif :

- Participation active à la création du hameau des Combes Jauffret.
- Préservation du quartier du Pinet : un projet immobilier d'importance a pu être évité.
- Positionnement indépendant et critique sur les problèmes posés à Pampelonne par le décret plage, tenant compte de l'intérêt des parties et particulièrement des Ramatuellois.
- Examen et propositions concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme.
- Don de 10 000 euros au Conservatoire des espaces naturels PACA en faveur de la réhabilitation des zones de la commune incendiées en 2017.

Pour plus d'éléments, consultez notre site internet : www.lesamisderamatuelle.com
et notre page Facebook : [lesamisderamatuelle](https://www.facebook.com/lesamisderamatuelle)

Au verso, vous trouverez un bulletin de cotisation.

NOUS COMPTONS SUR VOUS, PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS NOUS SERONS ÉCOUTÉS.



LES AMIS DE RAMATUELLE

Association pour la sauvegarde de l'environnement
et de la qualité de la vie de la Commune de Ramatuelle

BULLETIN DE COTISATION 2018

Nom : Prénom :

Adresse Ramatuelle et environs :

Adresse principale (pour envoi du courrier) :

Téléphone/Portable :

E-mail :

Je verse 30 euros de cotisation adhérent

Je verse euros de cotisation bienfaiteur

Règlement par chèque à l'ordre de «Les Amis de Ramatuelle»
à envoyer à l'adresse suivante : Les Amis de Ramatuelle au 7 Chemin de la Calade 83350 Ramatuelle

ou **règlement par virement** à «Association des Amis de Ramatuelle»
IBAN : FR76 3000 4010 0300 0201 1697 012
BIC : BNPAFRPPTLN

Notre statut d'Association loi 1901 vous permet de déduire fiscalement votre cotisation en nous demandant un reçu.

Association de la loi de 1901 fondée le 28 juillet 1970 - N° 57/1970
Siège social : Les Amis de Ramatuelle - 7 chemin de la Calade - 83350 Ramatuelle
Téléphone : 06 08 22 83 42 - Mail : lesamisderamatuelle@gmail.com - [lesamisderamatuelle](https://www.facebook.com/lesamisderamatuelle)

26/05/18

Lettre ouverte dans VAR MATIN



COMMUNIQUE



Lettre ouverte des « Amis de Ramatuelle » Pampelonne : Inquiétudes partagées

Depuis que le processus d'attribution des concessions des plages de Pampelonne est rentré dans sa phase active, « Les Amis de Ramatuelle » n'ont cessé de faire connaître leurs inquiétudes (CI, la rubrique « Actualités » du site et la page Facebook de l'Association). Ces inquiétudes n'ont pas faibli et elles nous semblent partagées par beaucoup.

Inquiétudes de la Mairie
Bien que n'étant pas dans le secret des dieux, le peu qui nous est rapporté laisse supposer que la redevance versée à la Commune en pourcentage du chiffre d'affaires des futurs exploitants, de crébère subsidiaire au départ pourrait être devenu un critère primordial. On comprend que les onze millions d'euros des travaux d'aménagement à la charge de la Commune puissent être une préoccupation. Des travaux moins importants auraient eu l'avantage de contribuer au maintien de l'aspect naturel du site. Par ailleurs, la Commune ne peut être indifférente à la difficulté qu'auront les exploitants à être prêts pour la saison 2019, compte tenu du planning prévisionnel très court. Nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises.

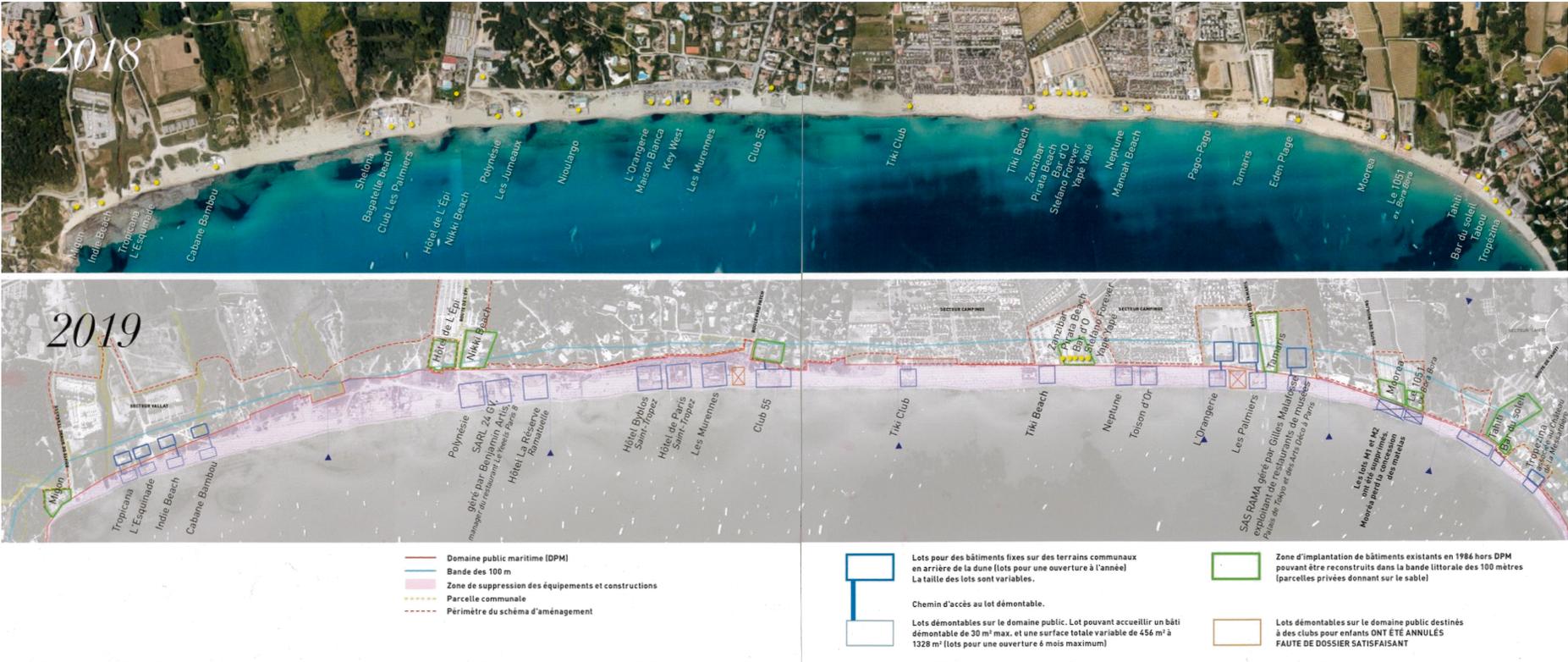
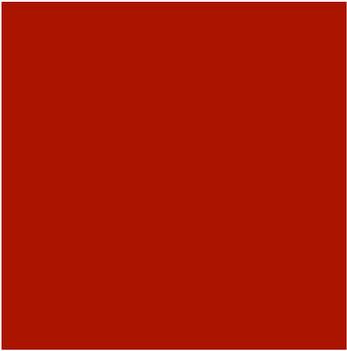
Inquiétudes des plagistes
Elles sont une évidence et bien compréhensibles. Ne pas savoir durant des mois si sa candidature va être retenue, est une source d'angoisse majeure. Beaucoup ont investi dans leur plage non seulement leur argent mais l'essentiel de leur vie. Pour un certain nombre il s'agit d'affaires de famille et ce sont eux qui ont donné à Pampelonne ce caractère inimitable du fait de leur diversité. Comment pourraient-ils lutter à armes égales avec les nouveaux postulants ? Ces derniers ont les moyens de leurs ambitions : architectes, avocats, conseils en communication, spécialistes des réponses aux consultations, moyens financiers sans commune mesure, promesses mirobolantes. Tout sera mis en œuvre pour obtenir la concession.

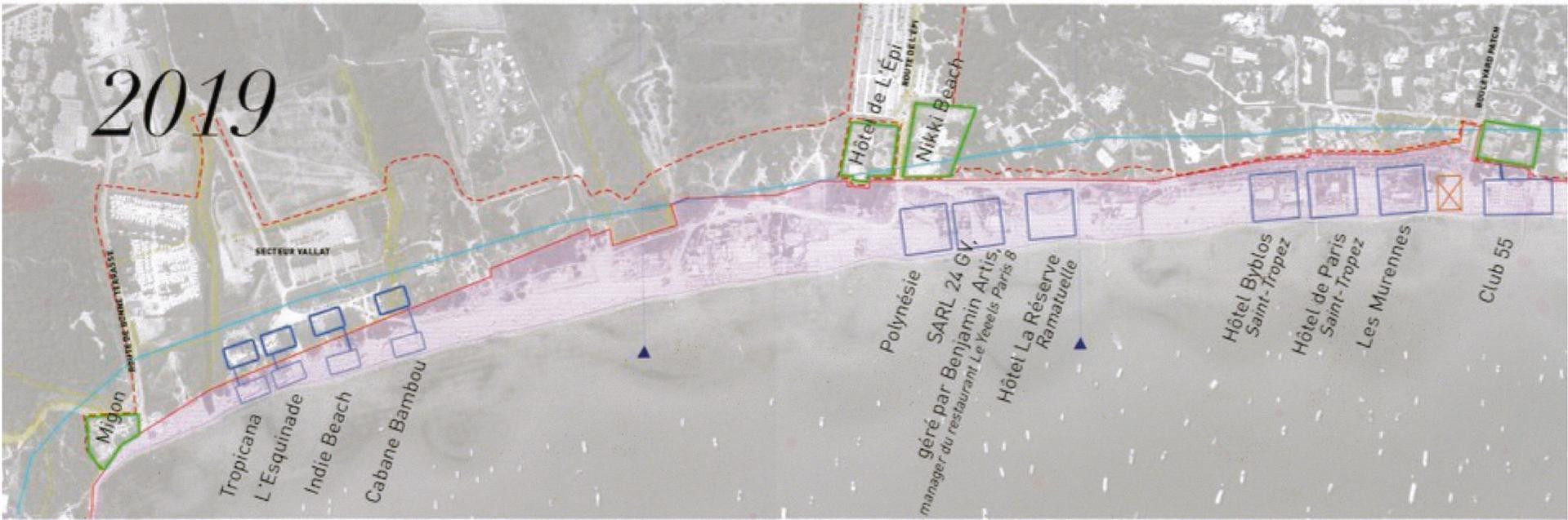
Inquiétudes des usagers
Surtout les autochtones qui vivent et votent ici, fidèles aux lieux. Ils savent que les investissements faits se répercuteront par une inflation dans les prix. Ils savent qu'ils seront sacrifiés à la clientèle de passage, capable de dépenser beaucoup, mais dans un temps limité. Ils ne veulent pas que Pampelonne devienne Cannes ou Monte-Carlo. Ils ne veulent pas de leurs chaînes de restaurants de luxe où l'exploitant ne vise que la rentabilité. Ils veulent que soient privilégiés l'ancienneté, l'attachement au site, la diversité. Ils veulent de l'authenticité, un brin de folie, du savoir-faire, du charme, du naturel, du raisonnable. Ils veulent pouvoir continuer à profiter de cette plage qu'ils chérissent sans modération et craignent qu'on le leur vole.

Les membres du Bureau de l'Association

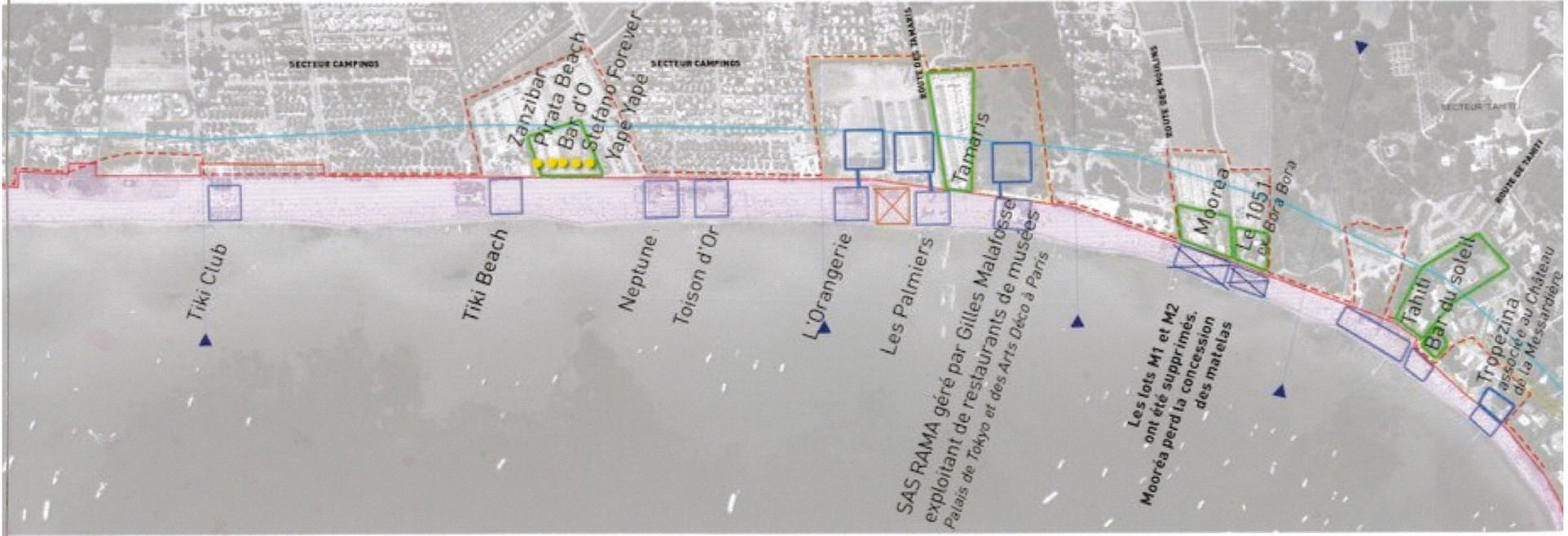
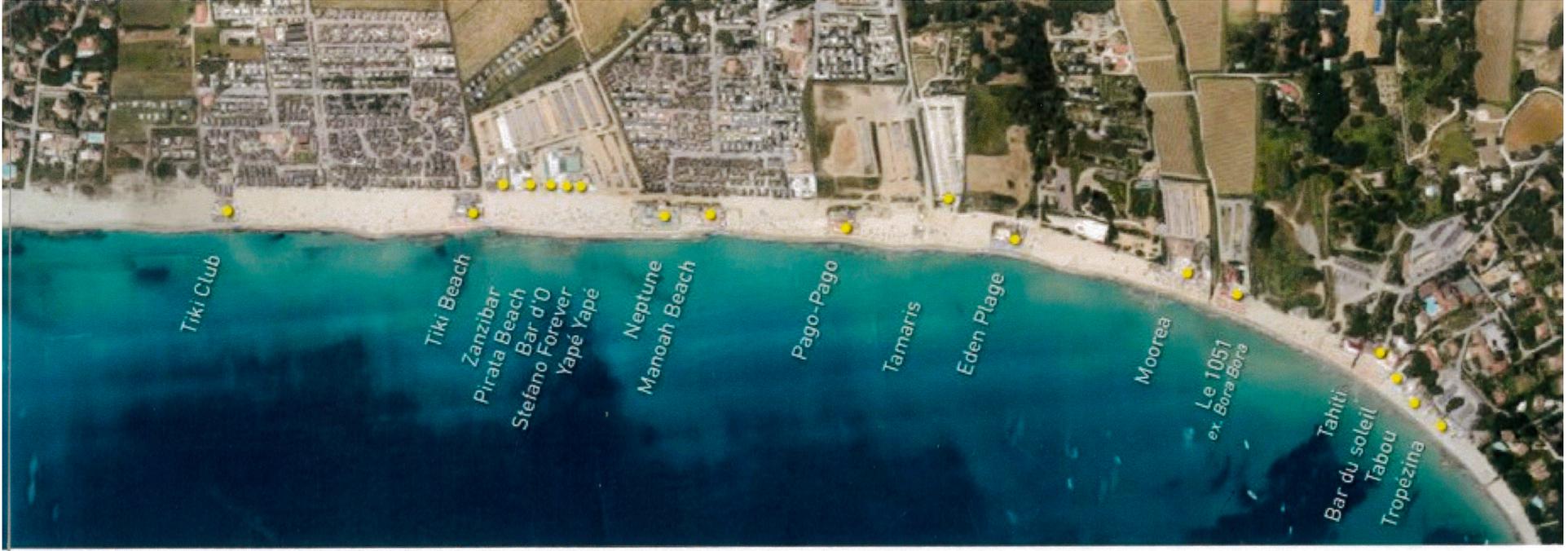
Site : www.lesamisderamatuelle.com
Facebook : www.facebook.com/lesamisderamatuelle
E-mail : lesamisderamatuelle@gmail.com

Pampelonne d'aujourd'hui et de demain : vue d'ensemble





Sud

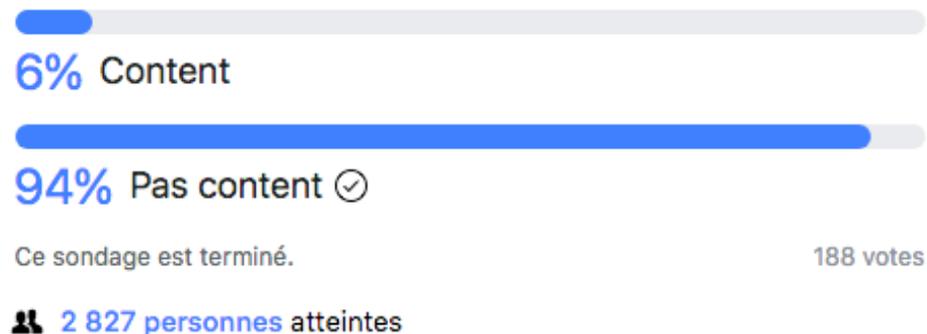


Nord

Sondage Facebook Réalisé le 21 juin 2018

« Depuis quelques jours nous partageons avec vous les résultats concernant l'attribution des lots de plage 2019-2030.

Que pensez-vous de ces résultats ? »



Rv Poux 👤 C une fois de plus l'argent qui fait la difference pour la plage des jumeaux l'ecart serait de 1 à 5 cela va etre dur ds les assiettes surtout si on ne peut même plus jeter l'ancre devant! Viva Ibiza & Mykonos

J'aime · Répondre · Contacter · 1 sem

Martine Charles 🗣️ Lamentable!!!
Plages mythiques grâce à eux et ils sont délogés comme des malpropres après tant d'années...
A vomir 🤢

J'aime · Répondre · Contacter · 1 sem

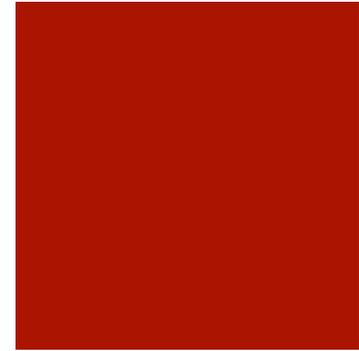
Anne Marie Gadonneix J'espère que ces indiscretions ne sont que des rumeurs !! En particulier que les jumeaux restaurant ouvert toute l'année .. lie depuis sa création au festival Et proposant une offre équilibrée et élégante ne sera pas sacrifiée.... je ne peux croire que la mairie de Ramatuelle puisse commettre cette erreur !

J'aime · Répondre · Contacter · 1 sem

Franck Zerbone C'est une HONTE ces hôtels qui s'accaparent des plages !!!! Laissez la gestion du sable aux professionnels.

J'aime · Répondre · Contacter · 1 sem

Pour mémoire



- 13 novembre 2017 Observatoire Hélicoptères à Draguignan
- Conseils d'Administration les 7 octobre, 30 décembre 2017 et 1er juillet 2018
- Janvier 2018 vœux du maire
- 13 février 2018 : Ballade au Cap Taillât
- 16 juin 2018 Inauguration des Combes-jauffret.

Nouveau PLU



LES AMIS DE RAMATUELLE

Association pour la sauvegarde de l'environnement
et de la qualité de la vie de la Commune de Ramatuelle

Ramatuelle, le 2 juillet 2018

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Remarques sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Ramatuelle

Secteur Nc (page 77 du règlement) : campings

- a - Changements de destination de leurs bâtiments d'exploitation : signification ?
- e - Logements autorisés : pour le personnel de gardiennage seulement (selon le texte initial) ou pour l'ensemble du personnel ? Le texte n'est pas clair.
Que signifie la phrase « sous réserve de l'existence d'au moins un bâtiment technique soumis à permis de construire » ?
- f - Sous-secteur Ncs
Ne concerne que les Toumels ?
Extension limitée à 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants mais la hauteur des bâtiments n'est pas indiquée.

Secteur Nh (page 77 du règlement)

- a-i - « La rénovation ou le changement de destination des constructions existantes »
Signification : hôtellerie possible ?, dans le quartier de la Quessine, mais également dans les autres secteurs Nh ?

Sous-secteurs Nhs (page 78 du règlement) Hôtels existants

Extension limitée à 30% de l'emprise au sol existante, mais la hauteur des bâtiments n'est pas indiquée.

Sous-secteurs Nhs1 (page 78 du règlement) Ancien hôtel de la Ferme d'Hermès

Création de logements pour actifs saisonniers
Extension non limitée, ni emprise au sol, ni surface de plancher, ni hauteur des bâtiments.
Il est indiqué seulement : hameau nouveau intégré à l'environnement, ce qui veut tout dire et rien dire.





Merci pour votre attention